

Le 24 septembre 2012

PROCÈS-VERBAL de la 92^{ième} séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du réseau de transport collectif régional de la MRC de L'Assomption (RTCR) située au 75, rue Notre-Dame à Repentigny, le lundi **24 septembre 2012** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Madame Jacinthe Brissette, représentante de la MRC de D'Autray
- Monsieur Jacques Beauregard, représentant de la MRC de Matawinie
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président de la MRC Les Moulins
- Monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Pagé, représentant de la MRC Les Moulins
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 août 2012
3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 août 2012
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursées
 - 5.2 Conciliation bancaire
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Circuit no 31 – St-Gabriel/Joliette
 - 6.1.2 Circuits nos 45 et 55 – Joliette/Repentigny/Montréal
 - 6.2 MRC Les Moulins – Acquisition de boîtes de perception
 - 6.3 Entente de service en technologies de l'information et des communications entre le CRTL et le CSPQ
 - 6.4 Prévisions budgétaires 2013 – Projet
 - 6.5 Rapport des statistiques au 31 août 2012
7. Transport adapté
8. Règlements
9. Avis de motion
 - 9.1 Projet de règlement no 31-01 – Circuit # 31 St-Gabriel/Joliette
 - 9.2 Projet de règlement no 47 – Circuit # 50 Joliette/Repentigny/Montréal
11. Rapport du Président
12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
13. Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers
14. Sujets divers
15. Période de questions
16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

Le 24 septembre 2012

CA-793-
09/2012

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 septembre 2012 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

En ajoutant les sujets suivants :

6.1.3 Circuit 55 – Bonification du servie

6.6 MRC Les Moulins – Acquisition de lecteurs de cartes à puce

6.7 MRC Les Moulins – Installation de bases de béton pour abribus

7.1 Représentant des usagers du transport adapté

Annexe 1.0 – Ordre du jour

CA-794-
09/2012

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 août 2012

Il est proposé par monsieur Gaétan Morin, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 29 août 2012, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 - Procès-verbal CA du 29 août 2012

3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 août 2012

À l'ordre du jour de la présente séance.

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 22 août au 17 septembre 2012, portant la référence CRTL-CA2012-09, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 - Liste de correspondance CA2012-09

5. Bordereau des comptes

CA-795-
09/2012

5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à

Le 24 septembre 2012

l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} août 2012 au 31 août 2012 totalisant la somme de 1 023 732.33 \$.

Annexe 5.1 – Déboursés d'août 2012

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire du mois d'août 2012.

Annexe 5.2 - Conciliation bancaire d'août 2012

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Circuit no 31 – St-Gabriel/Joliette

État de la situation.

6.1.2 Circuits nos 45 et 55 jumelés – Joliette / Repentigny / Montréal

État de la situation sur l'avancement des travaux relativement à la création du nouveau circuit.

6.1.3 Circuit 55 – Bonification du service

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage constatée sur le circuit numéro 55 depuis le début de l'année et plus particulièrement depuis septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche en soirée l'offre de service actuellement en vigueur ne permet pas de pallier à cette augmentation d'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche soir le départ #43 de 17 h 50 du circuit #55 Joliette /Montréal quitte le terminus Joliette toujours à pleine capacité ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de doubler le départ #43 à partir du terminus Joliette permettrait de remédier au manque de place à bord du véhicule ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cet ajout de service est fixé au taux horaire prévu au contrat actuellement en vigueur avec le transporteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente

CA-796-
09/2012

Le 24 septembre 2012

résolution.

QUE le service soit bonifié d'ajouter un véhicule sur le départ #43 du dimanche soir, partant du terminus Joliette.

QUE cette bonification de service entre à compter du dimanche 30 septembre et ce, jusqu'au 31 décembre 2012.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Keolis Canada et aux MRC de L'Assomption et de Joliette.

CA-797-
09/2012

6.2 MRC Les Moulins – Acquisition de boîtes de perception

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8454-08-12 de la MRC Les Moulins, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 22 août 2012, demandant au CRTL de procéder à l'achat de cinq (5) boîtes de perception électroniques intelligentes;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces boîtes de perception est admissible à une subvention dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir cinq (5) boîtes de perception pour la MRC Les Moulins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de cinq (5) boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA, pour la MRC Les Moulins, auprès de la firme ITSmax Solution inc.

CA-798-
09/2012

6.3 Entente de service en technologies de l'information et des communications entre le CRTL et le CSPQ

CONSIDÉRANT QUE le CRTL retient les services du Centre de services partagés du Québec pour la fourniture du service d'hébergement des boîtes de courrier électronique;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pris fin le 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT la transmission d'une nouvelle entente entre le CRTL et le CSPQ pour la fourniture du service d'hébergement des boîtes de courriel électronique;

CONSIDÉRANT QUE cette entente sera valide du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 et se prolonge automatiquement à sa date d'échéance jusqu'à la signature du renouvellement;

Le 24 septembre 2012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'entente entre le CRTL et le CSPQ pour la fourniture du service d'hébergement des boîtes de courriel électronique pour l'année 2012/2013 soit et est acceptée tel que présentée par le Centre de services partagés du Québec.

QUE l'entente se prolonge automatiquement à sa date d'échéance jusqu'à la signature du renouvellement.

6.4 Prévisions budgétaires 2013 - Projet

Discussions

Dépôt des prévisions budgétaires pour analyse et adoption par les MRC.

Annexe 6.4 – Prévisions budgétaires 2013 – Projet

6.5 Rapport des statistiques au 31 août 2012

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 août 2012.

Annexe 6.5 Statistiques – Circuits régionaux

CA-799-
09/2012

6.6 MRC Les Moulins – Acquisition de cinq (5) lecteurs de cartes à puce

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8498-09-12 de la MRC Les Moulins, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 11 septembre 2012, demandant au CRTL de procéder à l'acquisition de cinq (5) lecteurs de cartes à puce;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces lecteurs de cartes à puce est admissible à une subvention dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir cinq (5) lecteurs de cartes à puce pour la MRC Les Moulins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Le 24 septembre 2012

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de cinq (5) lecteurs de cartes à puce pour la MRC Les Moulins;

CA-800-09/2012

6.7 MRC Les Moulins – Installation de bases de béton pour abribus

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8493-09-12 de la MRC Les Moulins, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 11 septembre 2012, demandant au CRTL de procéder à l'acquisition et à l'installation de bases de béton pour abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de bases de béton pour abribus est admissible à une subvention dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit procéder à l'acquisition de bases de béton pour la MRC Les Moulins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de base de béton pour la MRC Les Moulins,

7. Transport adapté

7.1 Représentant du transport adapté

La directrice informe les membres que le poste est toujours vacant.

8. Règlement

Aucun

CA-801-09/2012

9. Avis de motion

9.1 Projet de règlement numéro 31-01 – Circuit # 31 St-Gabriel/Joliette

Avis de motion est donné par monsieur Gaétan Gravel;

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 31-01 et sous le

Le 24 septembre 2012

titre de «*Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 31 concernant l'organisation d'un service régionale de transport collectif de personnes sur les territoires des MRC de D'Autray, de Matawinie et de Joliette, circuit numéro 31 St-Gabriel-de-Brandon/Joliette*».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.1 Projet de règlement no 31-01 Circuit St-Gabriel/Joliette

CA-802-09/2012

9.2 Projet de règlement numéro 47 – Circuit # 50 Joliette/Repentigny/Montréal

Avis de motion est donné par monsieur Normand Grenier;

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 50 et sous le titre de «*Règlement concernant l'organisation d'un service régionale de transport collectif de personnes sur les territoires des MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption et de Montcalm, circuit numéro 50 Joliette/Repentigny/Montréal*».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.1 Projet de règlement no 31-01

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers

Dépôt du registre des *plaintes & commentaires négatifs* et du registre des *requêtes & commentaires positifs* compilés par le CRTL couvrant le mois d'août 2012 avec le bilan au 31 août 2012.

Annexe 12.0 Requêtes, plaintes et bilan au 31 août 2012

Le 24 septembre 2012

13. Sujets divers

Aucun

14. Période de questions

Aucune

CA-803-
09/2012

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Comité exécutif le 24 octobre 2012 à la MRC de Joliette à compter de 9 h

Conseil d'administration prévu au calendrier le 5 décembre 2012, déplacé pour le 4 décembre à la MRC de Montcalm à compter de 9 h.

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Jacques Beauregard et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 24 septembre 2012 soit et est levée.

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière